

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 21 octobre 2022

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Thibault, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, M. Molossi, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Constant  
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Azoug  
Mme Dellac donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Blanchet donnant pouvoir à M. Bedreddine  
M. Duprey donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Monot donnant pouvoir à M. Guiraud  
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Girardet donnant pouvoir à Mme Denis  
M. Dallier donnant pouvoir à Mme Maroun  
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet  
Mme Ségura-Traoré donnant pouvoir à M. Martin P-Y

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Monany

-----



## Délibération n° 09-06 du 21 octobre 2022

### SÉLECTION DES LAURÉATS DE L'APPEL À PROJETS POUR DES TIERS-LIEUX « AUTONOMIE DANS MON QUARTIER » – CONVENTIONS TRIENNALES 2022- 2024, AVENANT ET SUBVENTIONS 2022.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 3211-1 du Code général des collectivités territoriales en vertu duquel le conseil départemental est compétent pour délibérer des affaires du département liées à l'autonomie des personnes,

Vu la délibération n°2019-X-35 du 3 octobre 2019 portant adoption du quatrième schéma départemental autonomie et inclusion en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE la sélection des lauréats de l'appel à projets pour des tiers-lieux « autonomie dans mon quartier », précisés en annexe ;

- ACCORDE à l'association Café associatif des Tilleuls une subvention de fonctionnement à hauteur de 50 000 euros et une subvention d'investissement à hauteur de 50 000 euros ;

- ACCORDE à l'association Organisation Terres Urbaines une subvention de fonctionnement à hauteur de 50 000 euros et une subvention d'investissement à hauteur de 91 020 euros ;

- ACCORDE à l'association La Blague une subvention de fonctionnement à hauteur de 50 000 euros et une subvention d'investissement à hauteur de 21 420 euros ;

- ACCORDE à l'association Les Heureux une subvention de fonctionnement à hauteur de 50 000 euros et une subvention d'investissement à hauteur de 9 840 euros ;



- ACCORDE à l'OPH de Villemomble-Grand Paris Grand Est une subvention d'investissement à hauteur de 100 000 euros ;
- ACCORDE à l'association AMLI une subvention de fonctionnement à hauteur de 50 000 euros et une subvention d'investissement à hauteur de 18 354 euros ;
- ACCORDE à l'association l'APES une subvention de fonctionnement à hauteur de 50 000 euros ;
- ADOPTE la convention type, dont projet ci-annexé, à conclure avec les structures susmentionnées et précisées en annexe ;
- ADOPTE l'avenant à la convention signée le 17 mars 2021 avec l'association L'APES, dont projet ci-annexé ;
- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil départemental à signer les conventions et avenants avec les structures susmentionnées et précisées en annexe, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*